



5^{ème} Conférence Islamique des Ministres de la Santé

(Session de la «construction de passerelles pour améliorer l'état de santé de l'Oummah»)

DECLARATION D'ISTANBUL

**Istanbul, République de Turquie
17-19 Novembre 2015
(5-7 Safar 1437h)**

DECLARATION D'ISTANBUL

Nous, représentants des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), participant à la 5^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de la santé (CIMS 5) qui a tenu ses assises à Istanbul, en Turquie, au cours de la période du 17 au 19 Novembre 2015;

Ayant examiné les points prioritaires figurant sur l'agenda de santé de l'Oummah;

Apprécient à leur juste valeur la solidarité et les efforts des États Membres, du Secrétariat général et des différentes institutions compétentes de l'OCI :

Reconnaissons que le droit de jouir des normes de santé les plus élevées possibles constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain sans distinction de race, de religion, de conviction politique, ou de condition économique ou sociale;

Condamnons l'occupation qui prive le peuple palestinien de son droit fondamental à la santé;

Considérons que le droit à la santé doit être placé au cœur de l'agenda mondial;

Reconnaissons que le bien-être à tous les âges constitue aussi bien un indicateur de développement que l'une de ses conditions préalables;

Comprenons la nécessité de développer des approches multisectorielles pour atteindre les plus hautes normes souhaitables dans le domaine de la santé;

Soulignons la centralité de la santé dans le développement socio-économique et le bien-être général des populations;

Réaffirmons que les politiques priorisant la santé conduisent à un développement durable et induisent une croissance économique de meilleure qualité;

Encourageons la nécessaire participation proactive de toutes les parties prenantes au développement et à la mise en œuvre de politiques de santé globales;

Notons que l'obligation de rendre compte, la responsabilisation, la transparence et l'équité dans le processus d'élaboration des politiques sont la base et le garant de la durabilité;

Reconnaissons l'importance critique de l'appui devant être apporté au Secrétariat général de l'OCI en termes de ressources financières et humaines pour aborder de manière proactive les défis liés à l'état de santé de l'Oummah;

Saluons le rôle crucial des OMD dans la priorisation de la santé sur l'agenda du développement mondial;

Réaffirmons l'importance de l'accélération et de la consécration de la vision des OMD par rapport aux objectifs du processus de développement durable (SDG);

Soulignons l'impératif d'appliquer les leçons tirées de l'expérience des OMD pour garantir et faire aboutir le processus de mise en œuvre des ODD;

Affirmons la nécessité de placer les ODD liés à la santé au cœur du processus de développement de la politique de santé;

Prenons l'engagement de veiller à la mise en place d'infrastructures de haute qualité pour la collecte de données et pour le suivi et l'amélioration des résultats obtenus au cours du processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable;

Notons avec satisfaction la pertinence des priorités thématiques du Programme d'action stratégique de l'OCI 2014-2023 (SHPA) dans le domaine de la santé par rapport à l'Agenda 2030 pour le développement durable;

Remercions les membres du Comité de pilotage sur la santé (CPS) et les Pays coordonnateurs/chefs de file (LCC) pour leur contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du SHPA;

Décidons d'œuvrer à la mise en place d'un portail pour le réseautage et le partage des expériences et des meilleures pratiques pour les besoins d'une mise en œuvre efficace et probante du SHPA;

Apportons notre soutien à la mise en œuvre du SHPA parallèlement aux activités complémentaires menées dans, et de pair, entre les États membres;

Insistons sur l'importance de renforcer davantage les capacités des États membres de l'OCI pour leur permettre de faire face aux menaces liées à la santé et découlant de catastrophes, d'atténuer l'impact, de se préparer adéquatement et de réagir aux urgences de santé, et de mener à bien le processus de réhabilitation aux niveaux local, régional, national et international;

Soulignons que tous les systèmes de santé résilients doivent être construits sur des politiques centrées sur l'homme et garantissant une couverture de santé universelle;

Réaffirmons notre engagement à accorder en permanence une haute priorité à la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent dans nos programmes nationaux, et à œuvrer à la réalisation des objectifs pertinents aux SDG.

Mettons l'accent sur l'importance de garantir un accès durable aux médicaments et aux technologies de la santé dans le cadre du processus de mise en place de systèmes de santé résilients;

Encourageons les États membres à envisager la possibilité d'adopter des approches communes dans le domaine du tourisme de santé en tenant dument compte du potentiel de croissance de ce créneau;

Recommandons aux États membres d'encourager leurs citoyens à la recherche d'un traitement médical à l'étranger, à recourir aux services existant dans les autres États membres de l'OCI, tirant ainsi parti des similitudes et des affinités culturelles et religieuses;

Soulignons la nécessité d'intensifier les efforts nationaux et la coopération internationale pour prévenir et combattre les maladies transmissibles, notamment le paludisme, la poliomyélite et la tuberculose;

Réaffirmons notre engagement à l'égard des objectifs mondiaux énoncés dans la "Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles";

Exprimons notre inquiétude face à la prévalence des maladies non transmissibles, et principalement les maladies cardio-vasculaires, le diabète, le cancer, les maladies pulmonaires chroniques, leurs facteurs de risque, et leurs conséquences sociales et économiques pour les États membres;

Invitons les États membres à œuvrer à la réalisation de l'objectif SDG consistant à réduire d'un tiers la mortalité prématurée par maladies non transmissibles au moyen de la prévention et du traitement curatif, et à travers la promotion de la santé mentale et du bien-être;

Réaffirmons l'importance de l'universalisation de la Convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et ses Protocoles annexes pour la lutte contre la consommation de tabac dans les États membres;

Invitons les États membres à renforcer la coopération entre eux dans les domaines de l'atténuation, de la préparation, de l'intervention dans les situations d'urgence de santé et de catastrophe et au stade de la réhabilitation; et **soulignons** l'importance de la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI) dans la mise en place des capacités de base minimales au niveau des États membres en matière de prévention et de gestion des urgences de santé publique;

Apprécions l'agenda de sécurité sanitaire mondiale (GHSA) qui constitue un effort multilatéral visant à renforcer les capacités globales de prévention, de dépistage et de réponse rapide aux éruptions de maladies infectieuses;

Encourageons les États Membres et le Secrétariat de l'OCI à suivre de près les modes de consommation de la technologie et à développer des politiques visant à protéger la santé de l'Oummah contre tendances malsaines en termes d'utilisation et d'addiction à la technologie;

Reconnaissons la nécessité de développer des mécanismes viables pour la mise à contribution des services et de l'expertise des ONG, des travailleurs de santé communautaires et des bénévoles dans la mise en œuvre de l'OCI SHPA;

Exprimons notre considération au Secrétariat général de l'OCI pour son soutien constant à l'organisation et au bon déroulement de la Conférence islamique des ministres de la Santé;

Aspirons à la réalisation de progrès tangibles dans la mise en œuvre des résolutions et recommandations de la 5^{ème} session de la CIMS durant l'intersession qui nous sépare de la 6^{ème} session de la CIMS qui aura lieu au Royaume d'Arabie saoudite en 2017.
